

Charges du personnel (enseignant.es et autres ressources humaines) par élève de l'école obligatoire selon le canton de scolarisation, en francs pour l'année 2019

Uniquement les élèves des écoles publiques. Les écoles de musique et les écoles spéciales ne sont pas prises en compte. Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

	Charges du personnel par élève
BE	13 621
FR	11 534
GE	15 408
JU	11 914
NE	12 817
VS	10 499
VD	12 748

Source des données et complément d'information : Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/graphiques.assetdetail.15022099.html> (consulté le 5.07.2022).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2022).